

## **CIRCULAIRE DE RENTREE DU COLLEGE ET DES LYCEES ANNEE 2024-2025**

Madame, Monsieur,

Nous espérons que cette année a permis à votre enfant de valider tous ses objectifs. Nous vous remercions de la confiance qui nous est faite en inscrivant votre enfant dans l'Institution Saint-Joseph.

Conscients des problématiques actuelles de conjoncture économique et suite au travail de l'équipe du restaurant scolaire, de vos enfants sur la démarche de tri sélectif, notre bureau O.G.E.C. a étudié le coût du repas. L'institution ne répercutera que la hausse des fournisseurs sur le prix du repas. Dans un cadre agréable et adapté, avec une qualité du repas choisi par une diététicienne, nous réalisons un suivi et éduquons nos demi-pensionnaires à une hygiène alimentaire. Nous vous rappelons que chaque parent peut venir tester le repas servi chaque jour. Ainsi, grâce au travail de chacun, sans aucune subvention, nous complétons le service offert pour nos élèves et leurs familles.

Afin de préparer au mieux la rentrée 2024, vous trouverez toutes les informations nécessaires dans cette circulaire de rentrée.

Pour tous renseignements complémentaires, nous restons à votre disposition.

Bonne lecture et très bonne rentrée scolaire 2024.  
Madame P Varenne  
Chef d'établissement coordinateur.

# 1. Informations pratiques

L'entrée de tous les élèves du collège et du lycée se fera par **le 11 rue Faubourg de la Gironde**

Cette brochure est destinée aux familles et aux élèves. Elle est à conserver pour toute l'année scolaire. Il est important de prendre connaissance de toutes les informations qu'elle contient. MERCI.

Un seul numéro de téléphone pour l'ensemble de l'Institution (école, collège, lycée général et lycée professionnel) est mis en service : **04 70 28 76 36**.

## Dates et heures de rentrée

<b>COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Lundi 2 septembre 2024 à 8h30</b> pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> PM, 2<sup>nde</sup> générale, 2<sup>nde</sup> bac professionnel, 1<sup>ère</sup> année de CAP. Fin des cours à 15h30. L'emploi du temps s'applique dès le 3 septembre à partir de 10h ( le temps d'accueillir les autres classes). Une étude est organisée pour les internes et les élèves qui souhaiteraient venir dès 8h.</li><li>➤ <b>Internat</b> : Réunion à 17h puis réception des chambres et installation.</li></ul> <p>Un accueil (café, petits gâteaux,...) sera assuré par des membres de l'A.P.E.L. (Association des Parents de l'Enseignement Libre) le 2 septembre dès 8h. Vous pourrez prendre des contacts et poser toutes vos questions sur la vie de l'Institution, sur cette association et sa raison d'être.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Mardi 3 septembre 2024 à 8h00</b> pour tous les autres niveaux 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale générales et professionnelles, 2<sup>ème</sup> année de CAP avec une fin des fin des cours à 15h30 pour cette première journée.</li></ul> <p>NB : Le premier jour, se présenter avec de quoi écrire (cahier de textes, trousse). N'apporter aucune autre fourniture.</p> <p>Prévoir aussi un sac pour emporter les livres qui seront distribués et le chèque de caution de 100 €.</p>
---	---

## Réunion de rentrée pour les parents

<b>COLLEGE SAINT-JOSEPH</b>	<p>Classes de 6<sup>ème</sup> : <b>Vendredi 6 septembre 2024 à 18h00</b> Salle d'étude puis chaque classe dans sa salle</p> <p>Classes de 5<sup>ème</sup> : <b>Jeudi 5 septembre 2024 à 17h30</b> Salle d'étude puis chaque classe dans sa salle</p> <p>Classes de 4<sup>ème</sup> : <b>Lundi 9 septembre 2024 à 17h30</b> Salle d'étude puis chaque classe dans sa salle</p> <p>Classes de 3<sup>ème</sup> : <b>Mardi 10 septembre 2024 à 18h00</b> Salle d'étude puis chaque classe dans sa salle</p>
<b>LYCEES Général &amp; Professionnel SAINT-JOSEPH</b>	<p>Classes de 2<sup>nde</sup> générale : <b>Jeudi 5 septembre à 18h30</b> dans la salle d'étude puis dans chaque salle de classe</p> <p>1<sup>ère</sup> et Terminale Générales : <b>Jeudi 12 septembre à 18h30</b> dans chaque classe dans sa salle</p> <p>Classe de 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers : <b>Mardi 10 septembre 2024 à 18h00</b> dans la salle de classe 3<sup>PM</sup></p> <p>Classe de 1<sup>ère</sup> et Terminale AGOrA : <b>Jeudi 12 septembre 2024 à 18h00</b> chaque classe dans sa salle</p> <p>Classe de 1<sup>ère</sup> et Terminale Bac Pro Restauration et CAP 2<sup>ème</sup> année : <b>Vendredi 13 septembre 2024 à 18h00</b> <b>chaque classe dans sa salle</b></p> <p>Classe de 2<sup>nde</sup> Bac Pro GATL : <b>Jeudi 19 septembre 2024 à 18 h00</b> Salle d'étude</p> <p>Classes de 1<sup>ère</sup> année de CAP et 2<sup>nde</sup> Bac Pro Restauration : <b>Lundi 16 septembre 2024 à 18h00</b> au Lycée Hôtelier <b>(15 place de la liberté)</b></p> <p>Classe de 2<sup>nde</sup> Métiers de la sécurité : <b>lundi 9 septembre 2024 à 18h30</b> dans la salle du PC sécurité</p> <p>Classes de 1<sup>ère</sup> et terminale Bac Pro Métiers de la Sécurité : <b>Mardi 17 septembre 2024 à 18h00</b> dans les salles <b>de « sécurité »</b></p>

## Calendrier scolaire

<b>INSTITUTION</b>	<b>Vacances et jours fériés :</b>	
	Toussaint	Du Vendredi 18 octobre 2024 après les cours au Lundi 04 novembre 2024
	Noël	Du Vendredi 20 décembre 2024 après les cours au lundi 06 janvier 2025
	Hiver	Du Vendredi 21 février 2025 après les cours au Lundi 10 mars 2025
	Printemps	Du Vendredi 18 avril 2025 après les cours au Lundi 5 mai 2025
	Ascension	Du Jeudi 09 mai 2024 au Lundi 13 mai 2024
	Pentecôte	Lundi 9 juin 2025
	Ascension	Du mercredi 28 mai après la classe au lundi 2 juin 2025
	Eté	Samedi 5 juillet 2025

## Administration

<b>COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH</b>	<p>           Chef d'établissement coordinatrice : Madame VARENNE Pascale            Responsable 6<sup>ème</sup> : Madame VARENNE Pascale            Adjoint de direction collège, lycée : Monsieur RENAUD Xavier            DDFPT( Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles) : Madame PLASSE Christine            Vie Scolaire : Monsieur BALESDENS Didier / Madame LAMOINE Corine / Madame KLEIN Cassandra            Adjoint en pastorale scolaire : Monsieur FONTAINE Yann            Intendance et comptabilité : Monsieur VEYSSET Christophe, Madame BONNICHON Corinne            Secrétariat ( examens, orientation, relations avec les familles ...) : Madame VERLHAC Sylvie            Accueil de l'établissement : Madame BONNICHON Corinne, Madame CHEVALLIER Anne-Laure            Personnel d'entretien : Madame DA COSTA Marie, Madame MURAT Nathalie, Monsieur DUBOISSET Frédéric            Chef de cuisine : Doriane HIERONYMUS, aide cuisine : LABRE Virginie            Internat : Lydie MAYETTE.         </p>
---	--

## Horaires journaliers

<b>COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH</b>	<p style="text-align: center;"><b>Accueil des élèves de 7h30 à 18h00</b></p> <p><b>Horaires de cours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Matin</b> (amplitude maximale) : de 8h00 à 12h00 collège et lycées</li> <li>- <b>Après-midi</b> (amplitude maximale) : de 13h30 à 17h20 collège et lycées. ( Les classes de 6<sup>ème</sup> ont cours un mercredi matin sur deux).</li> </ul> <p><b><u>La présence des élèves est obligatoire sur la cour 5 minutes avant le début des cours. Aucune sortie n'est possible entre deux heures de cours. Il est interdit de jouer sur la cour sans surveillance, c'est-à-dire en dehors des horaires de récréation.</u></b></p> <p>Le « bulletin de présence dans l'établissement » qui est distribué aux élèves en début d'année est à rendre à la vie scolaire dès que possible et ce avant le 16 septembre 2024.</p> <p>Le temps du repas est de <b>12h05 à 13h30</b> par rotations.</p> <p><b>Entrée obligatoire de tous les élèves : 11 rue du Faubourg de la Gironde.</b>  <b>Numéro de téléphone UNIQUE école, collège, lycées: 04 70 28 76 36</b></p>
---	--

<b>COLLEGE SAINT-JOSEPH</b>	<p>L'encadrement des élèves est assuré jusqu'à la fin des cours selon l'emploi du temps de chaque classe.</p> <p><b>Aucun élève ne pourra sortir de l'établissement de manière anticipée sans l'autorisation écrite de ses parents ou du responsable.</b></p> <p>Le soir : étude assurée le lundi, mardi, jeudi de 16h35 à 18h00 et le vendredi de 16h35 à 17h20.</p>
---------------------------------	---

### Retards et absences : Appeler L'établissement

Collège et Lycées Saint-Joseph  
Par téléphone : 04-70-28-76-36  
Par école directe : M.ABSENCES X

- **Tout retard ou absence doit être signalé(e) dans les plus brefs délais.**
- Dès son retour dans l'établissement, l'élève doit présenter son carnet de correspondance (collège-lycées) à la vie scolaire, qui récupérera le billet justificatif signé par les parents, et l'autorisera à rentrer en cours.
- **Dès 3 ½ journée d'absences non justifiées, un signalement obligatoire est fait à l'Inspection Académique.**
- Dans le cas d'une circonstance exceptionnelle, un mot écrit des parents est exigé pour que l'enfant puisse sortir de l'établissement.

Le Responsable du Bureau de la Vie Scolaire, M. BALESDENS, sera joignable au 04.70.28.76.45

### Fournitures scolaires

<b>COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH</b>	<p>Les listes sont disponibles sur le site Internet de l'Institution <a href="http://www.saintjoseph-montlucon.fr">www.saintjoseph-montlucon.fr</a> Rubrique Infos pratiques</p>
---	--

### Manuels scolaires

<b>COLLEGE et LYCEES</b>	<p><b>Les manuels scolaires sont prêtés – Etablir un chèque de caution de 100 € à l'ordre de l'OGEC Saint-Joseph pour la rentrée.</b></p> <p>L'élève est responsable des livres qui lui sont attribués. Il doit les couvrir en début d'année. En cas de perte ou de dégradation, une facture sera émise aux parents pour compenser le préjudice.</p>
------------------------------	--

## 2. Les Services et Informations financières : Service comptabilité : 04 70 28 76 41

### Restauration

<b>COLLEGE et LYCEES</b>	<p>L'inscription à la demi-pension donne droit aux repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis (Les mercredis pour les internes ou les élèves collés).</p> <p>Il est toutefois possible, en fonction de l'emploi du temps des élèves, de définir le nombre de repas pris régulièrement chaque semaine (forfait 1, 2,3 4 ou 5 jours. Prix unitaire : <b>6,72€</b>). Vous reporterez votre choix sur la fiche « bulletin de présence dans l'établissement » distribuée le jour de la rentrée.</p> <p>Les passages réguliers au restaurant scolaire doivent se faire obligatoirement avec la carte magnétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de la carte donnée en début d'année : Signaler le plus tôt possible la perte de la carte à la vie scolaire afin de la rendre inutilisable. Une nouvelle carte sera alors remise en circulation moyennant son rachat (10€).</li> </ul> <p>Pour les repas occasionnels : prévoir <u>la réservation et le paiement</u> sur EcoleDirecte au prix de 7.20€ l'unité. (onglet : Restauration). Passage au self avec la carte magnétique.</p>
------------------------------	--

<b>COLLEGE et LYCEES</b>	<p>- Tout changement de régime (externe ou demi-pensionnaire) ou du nombre de repas pris régulièrement chaque semaine doit avoir l'accord du chef d'établissement. <b>Rédiger un courrier.</b></p> <p>- <b>Les paniers repas sont autorisés uniquement pour les élèves <u>bénéficiant d'un PAI.</u></b></p>
----------------------------------	---

## Transports scolaires

<b>COLLEGE et LYCEES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nouveaux inscrits :</b> Les élèves doivent s'inscrire en ligne sur le site : <a href="https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaire-allier">https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaire-allier</a>.</li> <li>• <b>Elèves déjà inscrits :</b> - <b>Renouvellement sur le site</b> <a href="https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaire-allier">https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaire-allier</a></li> </ul> <p>Les élèves n'ayant pas d'accès internet, peuvent retirer un dossier papier à l'accueil de l'établissement.</p> <p>- Les élèves reçoivent leur carte directement à leur domicile. <u>En cas de perte, le duplicata est facturé à la famille.</u></p> <p><b>Autres départements :</b> contacter les services de la mairie de votre domicile.</p> <p><b>SNCF :</b> Les demandes sont à renouveler chaque année. Imprimé à retirer à l'accueil.</p> <p>Les trotinettes sont tolérées dans l'établissement ( prévoir un cadenas). En revanche, les scooters et 2 roues motorisés sont interdits.</p>
--------------------------	--

## L'APEL : Association des parents d'élèves

<b>LYCEES SAINT-JOSEPH</b>	<p>Les parents d'élèves adhèrent à l'Association des Parents d'Elèves de l'Institution moyennant le versement d'une cotisation forfaitaire annuelle. Ainsi, ils participent à la vie de l'établissement en acceptant, par exemple, le rôle de parent délégué (ou correspondant). Ce rôle permet de participer à la vie de l'établissement ou de donner un peu de temps pour se rencontrer et être une force vive de propositions au niveau du collège et des lycées.</p> <p>L'association des Parents d'Elèves de l'Institution adhère à l'APEL départementale et à l'APEL nationale. Chaque adhérent reçoit la revue « <b>Famille et Education</b> ».</p> <p>La présidente de l'APEL : Madame SAUZEAT.</p> <p><b>La réunion de formation/information est fixée au lundi 30 septembre 2024 à 19h00.</b></p>
--------------------------------	---

## Bourses Nationales

<p>Le ministère de l'éducation a créé deux simulateurs de droit à l'obtention d'une bourse dans le second degré qui sont accessibles sur internet. Ces deux nouveaux services en ligne sont mis à la disposition de tous aux adresses suivantes :</p> <p><a href="http://www.education.gouv.fr/bourses-de-college">www.education.gouv.fr/bourses-de-college</a>  <a href="http://www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee">www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee</a></p> <p>Les familles pourront ainsi connaître leur éligibilité et le montant de la bourse à percevoir.</p>	
<b>COLLEGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourses nationales de collège : Les demandes sont à renouveler chaque début d'année, courant septembre.</li> <li>• Fonds d'aide aux collégiens : Dispositif ouvert aux <b>élèves de l'Allier et demi-pensionnaires</b>. Dossier à retourner à l'établissement.</li> <li>• Bourses nationales d'entrée au lycée : Dossier à <b>constituer courant du 2<sup>ème</sup> trimestre</b> de l'année de 3<sup>ème</sup>.</li> </ul>
<b>LYCEES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dossiers de bourses ont déjà été établis par les familles dans l'Etablissement d'origine. (Demander un imprimé de transfert de bourses à l'établissement d'origine). <b>Fournir la notification d'attribution de bourses.</b></li> <li>• Tout changement de situation familiale ou professionnelle est à signaler le plus rapidement possible au secrétariat du lycée.</li> </ul>

## L'internat

LYCEES  
SAINT-JOSEPH

L'accueil à l'internat est conditionné par le paiement de la mensualité du mois de septembre. A cette fin, vous trouverez ci-joint la partie réponse à compléter et à nous retourner avec le chèque correspondant ( 250€ / mois comprenant le repas du soir, le petit déjeuner, la nuit, la carte de Bus, la mise en place d'activités avec un adulte le mercredi après-midi).

L'internat se situe dans les locaux du lycée P Constans. Nous avons loué un étage et Madame MAYETTE est responsable de l'internat. Elle accompagne les élèves dans tous les déplacements.

Le règlement intérieur de l'internat sera signé par la famille et l'interne en début d'année scolaire.

Fournitures des internes : Les internes devront avoir les fournitures suivantes pour un lit de 80 x 190 cm :

- Couverture ou couette + sa housse
- Drap housse
- Traversin ou oreiller avec sa housse
- Drap plat si nécessaire
- Une paire de pantoufles
- 1 cadenas pour l'armoire
- Serviette de toilette
- Nécessaire de toilette

L'inscription à l'internat se fait pour l'année scolaire. Le règlement financier doit se faire avec un mois d'avance. Une régulation pourra être effectuée en fonction des circonstances personnelles. Un règlement intérieur spécifique est établi et l'inscription à l'internat vaut acceptation du règlement intérieur. **La réunion pour l'internat est fixée au lundi 2 septembre à 16h à Saint-Joseph. Tout le monde se déplace ensuite pour installer les élèves sur site.**

## Enseignements complémentaires

	<b>Partenaires</b>	Danse «Isadora»	Foot « Montluçon Foot »	Team Tennis Club	Rugby «Ovalie Club de Montluçon »	C.H.A.T (Théâtre)	Equitation « L'étrier de Villebret »	Musique Conservatoire A Messenger
	<b>Jour (s) et horaires</b>	Selon le dispositif de l'élève	Mardi et Jeudi de 15h30 à 17h15	Mardi à partir de 15h30.	Jeudi à partir de 15h30.	Mardi et jeudi	Mardi à partir de 15h30 et selon le dispositif de l'élève	Selon l'horaire de cours de l'instrument
	<b>Début des cours</b>	Semaine 39 : du 23 au 27 septembre 2024.						
	<b>A contacter</b>	Ecole Isadora 06 11 86 14 17	Mme Kappe  Réunion pour les familles le 24 septembre à 18h au stade des Ilets.	Mr Nourrisat 06 07 88 89 42	Mr Pzonack 06 87 08 95 94 Axel Pinel 07 88 02 33 08	Mme Varenne Par « école directe »	Mr Ezzahir 04 70 28 76 36	Mme Varenne par « école directe »

**Association Sportive**

**Fonctionnement de l'AS:**

Il est possible de participer à l'AS soit pour :- une pratique « ANIMATION » dite de loisirs,  
- une pratique « COMPÉTITION ».

Les entraînements se déroulent entre 12h40 et 13h25, sous la responsabilité des enseignants d'EPS.

Les événements UNSS (ANIMATION ou COMPÉTITION) sont généralement organisés les mercredis après-midi. Dans les 2 cas, votre enfant doit s'inscrire à l'AS auprès des enseignants d'EPS qui lui remettront la fiche d'inscription afin d'être licencié(e) UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Montant de la licence : 15 euros pour le collège et 10 euros pour le lycée avec un tee shirt.

La licence UNSS donne la possibilité de pratiquer toutes les activités de l'AS, réparties sur 1 ou plusieurs créneaux dans la semaine, et vaut pour l'année scolaire en cours.

Il est proposé des activités individuelles (tennis de table, badminton,...) et collectives (volley-ball, basket-ball, futsal, football, step,...).

Les rencontres UNSS se déroulent contre des équipes d'autres établissements au niveau du District (collèges du bassin montluçonnais), du département voire de l'Académie. Une convocation est donnée aux élèves pour le mercredi concerné et doit être retournée signée à l'enseignant.

Pour les rencontres hors bassin montluçonnais, l'AS s'occupe du transport des élèves, avec horaires de départ et de retour à l'établissement.

Certains mercredis des sorties peuvent être organisées (VTT, course d'orientation, randonnée...). Une convocation sera donnée aux élèves souhaitant y participer. La convocation devant être retournée signée à l'enseignant.

Les élèves de la Section Sportive Football et les élèves qui ont un enseignement complémentaire sont obligatoirement licenciés UNSS. Les footballeurs participent aux compétitions « Excellence Football » et Futsal, ainsi qu'au cross départemental.

Date à retenir : **mercredi 18/09/2024 Journée Nationale du Sport Scolaire** ou JNSS. Les entraînements débuteront la semaine suivante.

## Casiers

Collège  
SAINTE-JOSEPH

Des casiers fermant à clefs sont mis à la disposition des élèves à partir de la classe de 5° ( les 6° ont leur classe attitrée). Ces casiers peuvent être loués à l'année, par les demi-pensionnaires. Lorsque les élèves se connaissent bien, il est possible de louer un casier pour deux. Ils sont assez grands et on peut y déposer des livres, vêtements de sport.... afin d'alléger les cartables.

Le prix de la location est de 5€ pour l'année. Il est indispensable d'apporter un cadenas simple à clefs.

**COUPON A RETOURNER AVEC LE DOSSIER DE RENTREE**

*Pour tout inscription voir avec Mme VARENNE*

## Internat : Règlement du mois de septembre 2024

Mme, M. (NOM) \_\_\_\_\_ (Prénom) \_\_\_\_\_

Responsable payeur de l'élève : (NOM) \_\_\_\_\_ (Prénom) \_\_\_\_\_

Verse la somme de 250 € correspondant à l'internat du mois de septembre 2024.

Le \_\_\_\_\_ , à \_\_\_\_\_ Signature

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :  
Réouverture du secrétariat **le Mardi 20 août 2024**  
Ou sur rendez-vous en passant par le site internet :  
<https://www.saintjoseph-montlucon.fr>

*Toute l'équipe de l'Institution Saint-Joseph vous souhaite  
une bonne année scolaire 2024-2025.*